



ARDÈCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°07-2024-061

PUBLIÉ LE 28 MARS 2024

Sommaire

84_DRSP_Direction régionale des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes / Service du droit pénitentiaire

07-2024-02-27-00002 - Délégations de signature du chef d'établissement de
la maison d'arrêt de PRIVAS - élections européennes - 27-02-2024 (2 pages) Page 3

84_DRSP_Direction régionale des services
pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes

07-2024-02-27-00002

Délégations de signature du chef
d'établissement de la maison d'arrêt de PRIVAS -
élections européennes - 27-02-2024

Ministère de la Justice

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de
Maison d'Arrêt de Privas**

A Privas

Le 27/02/2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 05/07/2016 nommant Monsieur GIL en qualité de chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de Privas.

Le chef de l'établissement de la Maison d'Arrêt de Privas

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Christine BRZOWSKI cheffe de détention à la maison d'Arrêt de Privas à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Madame Christine BRZOWSKI cheffe de détention à la Maison d'arrêt de Privas assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de la Maison d'Arrêt de Privas dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de la Maison d'Arrêt de Privas lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Privas

Le 27/02/2024

Le chef d'établissement,
Thierry GIL

Ministère de la Justice

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de
Maison d'Arrêt de Privas**

A Privas

Le 27/02/2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 05/07/2016 nommant Monsieur GIL en qualité de chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de Privas.

Le chef de l'établissement de la Maison d'Arrêt de Privas

ARRÊTE

Article 1^{er}: Délégation de signature est donnée à Madame Patricia BARSCZUS adjointe au chef d'établissement à la maison d'Arrêt de Privas à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2: Madame Patricia BARSCZUS adjointe au chef d'établissement à la Maison d'arrêt de Privas assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de la Maison d'Arrêt de Privas dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de la Maison d'Arrêt de Privas lui donnant délégation de signature.

Article 3: Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Privas

Le 27/02/2024

Le chef d'établissement,
Thierry GIL